



---

**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université**  
**Jeudi 21 mai 2015, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny**

---

- Présidence :** Mme Carine Carvalho, Présidente
- Direction :** M. Dominique Arlettaz, Recteur  
Mme Danielle Chaperon, Vice-rectrice  
M. Benoît Frund, Vice-recteur  
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** M. François Bussy, Doyen FGSE  
Mme Béatrice Desvergne, Doyenne FBM  
Mme Bettina Kahil, Doyenne FDCA  
M. Fabien Ohl, Doyen SSP  
M. François Rosset, Doyen Lettres  
M. Jörg Stolz, Doyen FTSR  
M. Thomas von Ungern-Sternberg, Doyen HEC

**Membres présents :**

M. Raphaël Rousseleau, Mme Apolline Thromas, Mme Aline Hostettler, M. Nicolas Turtschi, Mme Sandra Félix, Mme Clémence Demay, Mme Ute Heidmann, Mme Kornelia Imesch Oeschlin, Mme Patrizia Ponti, M. Thierry Schiffmann, M. Marc Schilliger, Mme Laura Bernardi, M. Pascal Roman, M. Antoine Chollet, M. Jonas Schnyder, M. Alessandro Villa, Mme Sara Cavalli, M. Maxime Desmarais-Tremblay, M. Gregory Pepper, M. Jean-Luc Epard, Mme Céline Rozenblat, M. Benjamin Rudaz, M. Lazare Benaroyo, Mme Isabelle Décosterd, M. Niko Geldner, M. Omayya Dudin

**Excusés :**

Mme Franciska Krings, Vice-rectrice  
M. Jacques Lanarès, Vice-recteur  
M. Philippe Moreillon, Vice-recteur

Mme Emmanuelle Jacquat, Mme Véronique Boillet, M. Jean-Loup Chappelet, Mme Anastassia Forquenot de la Fortelle, Mme Juliana de Araujo Leite Dias, M. John Antonakis, M. Alexandre Roulin, Mme Natalie Neubert, M. Amaury Daele

**Ordre du jour**

1. Accueil et bienvenue de la Présidente
2. Formalités
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption de l'ordre du jour
  - Adoption du procès-verbal du 5 mars 2015
3. Communications du Bureau
4. Communications des Commissions



5. Communications de la Direction
6. Adoption du rapport de gestion 2014
7. Examen des comptes 2014
8. Examen du budget 2016
9. Réponse de la Direction au Postulat concernant le statut des MER 1 de l'UNIL, transmis à la Direction le 30 janvier 2015
10. Propositions de modification du RGE - conclusions du groupe de travail
11. Motion FAE - ACIDUL : Pour l'abandon de la modération des e-mails envoyés par la FAE et par l'ACIDUL aux listes des corps représentés par ces associations
12. Divers et interpellations

### **1. Accueil et bienvenue du Bureau**

La Présidente Carine Carvalho souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et les remercie de leur présence en ce jour, et signale que le quorum est atteint. Elle annonce les personnes excusées (Mme Krings et MM. Lanarès et Moreillon pour la Direction).

### **2. Formalités**

#### **• Désignation des scrutateurs**

Mme Apolline Thromas (CI-FTSR) et M. Jonas Schnyder (étudiant-SSP).

#### **• Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaire.

#### **• Adoption du procès-verbal du 5 mars 2015**

La présidente présente ses excuses au nom du bureau pour le retard de transmission de ce document. Elle propose néanmoins au Conseil de l'adopter à cette séance, malgré le non-respect des délais de communication. Cela permettrait de l'approuver à cette séance et non à celle de septembre, séance à laquelle la délégation étudiante aura changé.

Le Conseil accepte de se prononcer par 20 voix pour, 0 voix contre, et 4 abstentions.

Le Conseil accepte le procès-verbal du 5 mars 2015 par 18 voix pour, 6 abstentions.

### **3. Communications du Bureau**

La Présidente n'a qu'une seule communication, concernant les élections des membres étudiantins du Conseil dans toutes les facultés. Plusieurs facultés ont terminé leurs renouvellements des membres étudiantins, avec les résultats finaux projetés. Elle remercie ces personnes, qui commenceront leurs mandats au 1<sup>er</sup> août 2015.

### **4. Communications des Commission**

Les Commissions ayant pour la plupart des points spécifiques dans la séance du jour, la Présidente passe la parole à M. Boris Vejdovsky (CI-Lettres) Président de la Commission de désignation rectorale.

Celui-ci indique que la Commission de désignation «commissionne» et poursuit son travail. Cette dernière ligne droite est qualifiée de haletante. Les candidatures reçues

internes et externes sont en train d'être classées et sélectionnées, en vue du Conseil du 11 juin. La Commission s'est réunie de façon hebdomadaire depuis novembre et le poste a attiré des personnalités valables et intéressantes. Boris Vejdovsky n'a pas beaucoup plus d'informations à donner, mais en tout cas indique ne pas douter que le Conseil sera intéressé à lire ces noms d'ici quelques jours.

Mme Béatrice Desvergne (Doyenne-FBM) demande s'il y aura seulement une liste de noms soumis au Conseil ou s'il y aura moyen d'interroger les candidats ? Comment le Conseil de l'UNIL pourra-t-il voter en toute connaissance de cause ?

M. Boris Vejdovsky répond que la Commission va présenter des noms. La procédure est sibylline et byzantine. La Commission peut proposer un nom ou plusieurs noms. Evidemment un rapport accompagnera ces noms, avec des recommandations, que le Conseil suivra ou non. Les dossiers des candidats seront consultables à partir du 4 juin auprès de Mme Fürst, dans le bâtiment Unicentre.

Mme Carine Carvalho précise l'agenda de convocation et de transmission des dossiers, soit une convocation normale 10 jours avant la séance, mais que par contre le rapport sera envoyé par courrier recommandé. Elle sensibilise les membres de bien vérifier que leur adresse postale soit juste ou de corriger/signaler l'adresse correcte. Le recommandé devrait parvenir aussi le 4 juin. Elle suggère de prendre rendez-vous avant de passer voir les dossiers chez Mme Fürst.

M. Maxime Desmarais-Tremblay (étudiant-HEC) réagit à l'envoi par la poste. Ces informations sont-elles donc confidentielles ? Il n'y aura pas possibilité de débattre avec les membres du corps ?

Mme Carine Carvalho répond qu'il y a en effet une confidentialité de ces documents, tombant sous le secret de fonction. Une proposition d'ordre de séance et du déroulement des votes accompagnera la convocation. Le Service juridique de la Direction a été et sera consulté en cas de questions relatives à ces démarches, car la procédure étant pratiquée pour la première fois de façon complète, des inconnues peuvent survenir.

M. Antoine Chollet (CI-SSP) indique que la confidentialité ne s'étend pas à la liste, soit les noms des personnes, mais concerne uniquement le rapport. La séance est publique, donc il ne voit pas pourquoi des informations devraient être gardées secrètes.

La Présidente répond que la séance du 11 juin est règlementairement à huis clos, notamment dans le Règlement Interne, adopté par le Conseil de l'Université en 2010.

M. Antoine Chollet estime que le secret sur la liste entre en conflit avec la notion d'être représentants de corps. Il devrait y avoir possibilité de consulter d'autres personnes non-membres du Conseil sur la base de la liste des candidats retenus.

M. Boris Vejdovsky répond que la question s'est posée lors des discussions entre la Commission et le Bureau. L'exercice de la procédure se pose pour la première fois, et qu'il faut du coup non inventer mais interpréter les non-dits des règlements et lois. Il y a en effet une contradiction, car à la fois il faut favoriser une décision raisonnée, mais dans une séance à huis clos. On ne peut pas modifier ces règles maintenant, et donc ces règles sont imposées. Le Conseil s'exprimera sur les noms proposés par la Commission. On ne s'exprimera pas sur des candidats secrets d'une liste occulte.

M. François Rosset (Doyen-Lettres) comprend l'importance de cette procédure et du résultat, mais du coup demande si le vote doit absolument avoir lieu le 11 juin. On peut imaginer que le Conseil ne soit pas en mesure de se prononcer à cette date. Quelles seraient les conséquences d'un report. Deuxième question, si la séance se déroule à huis clos, les doyens seront-ils présents ?

M. Dominique Arlettaz répond à la deuxième question que la LUL indique clairement que la Direction et les Doyens assistent aux séances avec voix consultative, y compris à la séance en question.

Mme Carine Carvalho indique que le calendrier est prévu par la loi afin de nommer la personne dans les délais, soit avoir un nom avant cet automne, tout en gardant la possibilité pour un nouveau travail de la Commission sous quatre semaines d'après l'article 5 du RI.

M. Dominique Arlettaz précise toutefois que le Conseil peut décider de réfléchir jusqu'au 12, 25 ou 30 juillet 2016.

M. Jörg Stolz (Doyen-FTSR) demande si les candidats retenus seront présents pour répondre aux questions des membres du Conseil, vu qu'il y a peut-être des candidatures externes, donc des personnes peu connues.

M. Boris Vejdovsky répond que la procédure ne prévoit pas explicitement cette alternative. La Commission sélectionne des dossiers, s'entretient avec les candidats et présente un rapport. Il y aurait pu être prévu d'avoir une entrevue publique, par analogie avec les nominations professorales et leur leçon magistrale, mais dans l'état actuel des règlements, cette responsabilité est mise sur la Commission. Demander aux candidats de subir une deuxième interview devant le Conseil n'est pas prévu. Il faudrait à son avis pour cela revoir la procédure.

Mme Bettina Kahil (Doyenne-FDCA) est chicanée par la question de la publicité. Est-ce que le Conseil a décidé de faire un huis clos sur la base seule de son droit interne ?

M. Dominique Arlettaz cite l'article 5 du Règlement Interne.

Mme Bettina Kahil se demande du coup quel droit prime, entre la LUL et le RI. Elle dirait que la LUL, règlement supérieur, prime sur le RI et estime que la séance doit être publique, sur la base notamment de l'article 28 LUL qui dit que les séances sont publiques (*ndlr* «...sous réserve de l'article 21LUL», article qui stipule «Dans les cas présentant un caractère personnel, la délibération est soumise au secret»).

M. Thierry Schiffmann (étudiant-Lettres) comprend bien les inquiétudes, mais il n'est pas possible de modifier le Règlement Interne maintenant. Il aurait été possible de le faire au début de la procédure, mais ces questions arrivent trop tard pour cela.

Mme Bettina Kahil estime encore qu'en cas de violation du secret de fonction, la personne responsable pourrait se défendre assez bien légalement, en plaidant la publicité des débats.

M. Antoine Chollet juge que la procédure proposée tient de Florence à la renaissance, avec ses procédures très secrètes. Il estime toutefois que le rapport est forcément sujet au secret, vu que l'idée qu'il soit public en modifierait le contenu. Le fait de figurer sur une liste de candidats retenus ne relève par contre pas de la sphère personnelle. Qui refuserait que son nom soit évoqué dans une liste courte, alors qu'il a candidaté pour un tel poste ? Il estime important de pouvoir discuter de ces noms avec les membres des corps, sur la base des informations disponibles publiquement sur les personnes, par exemple leur parcours, leur curriculum, etc...

M. Boris Vejdovsky répond que la procédure n'est pas du tout un tirage au sort. Les noms retenus sur la liste apparaîtront sur un rapport. La raison de la communication aux membres du Conseil et non à la population générale tient du fait que c'est la compétence du Conseil de voter. En discuter à l'interne du Corps est à son sens tout à fait considéré. Mais en discuter sur la place publique n'est pas la même chose, sauf si l'on se trouvait dans un système d'élection au suffrage universel. La procédure n'est pas magique, le nom ne sortira pas d'un chapeau mais bien de ce Conseil.

Mme Isabelle Décosterd (Prof.-FBM) s'exprime en tant que membre de la Commission, et voudrait rappeler le cadre de cette dernière, qui doit susciter des candidatures et en rendre compte au Conseil. La procédure a été discutée et établie entre le Bureau et la Commission. Elle renvoie donc la responsabilité de ces points de procédure au Conseil et à son Bureau.

M. Maxime Desmarais-Tremblay (étudiant-HEC) demande si le fait d'envoyer le rapport confidentiel est dans le règlement ou si c'est une décision du Bureau ?

Mme Carine Carvalho répond que cela n'est en tout cas pas dans le règlement interne.

M. Benjamin Rudaz (CI-FGSE) répond que le Bureau a procédé par analogie avec les procédures de nomination professorales. Le rapport parvient uniquement aux membres des Conseils de faculté concernés. Cela permet aux membres de ces instances de délibérer à tête reposée, et évite des dérapages potentiels, soit des fuites, des communications avec les candidats, notamment des faux espoirs pouvant aboutir à des recours. Les fuites elles-mêmes peuvent être considérées comme inévitables vu les structures internes et le besoin du débat préalable, mais le but est d'éviter de faire capoter la procédure en causant des vices de formes involontaires. Il invite bien évidemment les membres à conduire un débat avant la séance avec leurs corps respectifs, mais en ayant à l'esprit le but final, qui est d'élire le prochain recteur de l'Université.

Mme Carine Carvalho confirme que ces informations de procédure, soit la confidentialité du document et de la liste, seront soumis au Service juridique et seront mentionnés dans la circulaire accompagnant la convocation à la séance du 11 juin.

## **5. Communications des Commissions**

Pas de communications de la part de la Direction.

## **6. Adoption du rapport de gestion 2014**

La Présidente passe la parole à Dominique Arlettaz pour présenter le rapport.

M. Dominique Arlettaz rappelle que ce rapport est règlementairement demandé. Ce n'est pas un rapport d'activité, mais un état de mise en œuvre du plan stratégique. Ce rapport est établi par la Direction, approuvé par le Conseil puis transmis au Département, et finalement à la Commission de Gestion du Grand Conseil Vaudois. Les dix objectifs du plan stratégique sont rappelés. Il est possible que le rapport contienne certaines incohérences avec des objectifs, ceux-ci étant fixés alors que certaines actions peuvent venir les faire évoluer *a posteriori*. Les objectifs sont détaillés en plusieurs axes. En sus, chaque faculté a dû établir un rapport des activités de l'année 2014. Le document est conclu par une partie statistique.

Ce rapport a été discuté avec la Commission des finances et de gestion, et le Recteur indique se tenir à disposition en cas de question.

Il passe la parole à M. Alessandro Villa (Prof.-HEC), Président de la Commission des finances et de gestion.

Celui-ci remercie la Direction pour le rapport et les entretiens qui se sont très bien déroulés. La rencontre a eu lieu le 21 avril, en présence de la Commission, du Recteur, de M. Pierre Wyss et Mme Diane Schlaefli du Service financier et de Mme Fürst. La Commission a salué la transparence et la qualité du rapport, et apprécié les commentaires et réponses de la Direction, ainsi que la conversation franche qui a suivi. Certains points discutés lors de cette séance seront toutefois relevés par la Commission.

Sur **l'axe 1** «enseignement», un point a été soulevé sur les inscriptions aux masters à temps partiel, à savoir si des écarts significatifs existent entre les facultés ? La réponse est oui, car le nombre de demandes varie fortement entre les facultés. Le taux d'acceptation des dossiers est par contre le même. Il a été relevé que le Recteur insiste sur la valorisation des compétences transversales et sur le *life-long learning*. Ce terme est très soutenu par la Direction actuelle. L'application du Cadre National de Qualifications, les fameux NQF, et l'identification des objectifs de formation ont été réalisés dans 33 cursus sur 47, contre 11 lors du précédent rapport.

Sur **l'axe 2** «recherche», la performance de l'UNIL est jugée bonne, mais le rapport souligne la nécessité de ne pas se reposer sur ses lauriers. La recherche de fonds tiers reste une préoccupation, activité soutenue via la création récente du *Grant Office*. La dissémination des recherches et des résultats peut encore être améliorée, notamment via Serval. Son utilisation est disparate entre les facultés, et elle devrait être encouragée. Un enjeu pour l'UNIL est que ses chercheurs s'affilient bien à l'UNIL officiellement. La valorisation des résultats via le PACTT est cruciale, structure dont l'activité a été améliorée. La visibilité et la communication sur la recherche sont en amélioration, avec comme exemple le succès croissant des Doctoriales. Le récemment créé *Welcome center* qui accueille les professeurs et les aide à trouver un logement va se développer encore d'avantage à l'avenir.

Sur **l'axe 3** «société», au-delà des MOOCs (1 réalisé, 2 en cours), la formation continue via la Fondation pour la Formation Continue de l'Université de Lausanne (FCUA) a donné lieu à certaines activités importantes, soit 15 MAS (8 gérés par l'UNIL), 10 DAS (7), 31 CAS (25), 39 formations courtes (35 ouvertes, 4 formations sur mesure pour des entreprises ou associations professionnelles).

La prise de conscience et la culture de la Durabilité doivent être renforcées au niveau de l'enseignement et des activités quotidiennes. Une amélioration des structures et de la gestion des ressources est en cours. Des réunions régulières de la Commission durabilité ont lieu chaque année. Dans les activités 2014 sont à relever les aménagements de la forêt de Dorigny et l'enrichissement du site [unil.ch/durable](http://unil.ch/durable) qui donne de plus en plus d'informations.

Le succès est constant lors des activités de liens entre Sciences et Société, comme les Mystères de l'UNIL, le laboratoire Eprovette, ainsi que plusieurs journées événements à la Maison de la Rivière, au CHUV, parmi d'autres.

Enfin, **l'axe 4** «politique institutionnelle» contient la mise en œuvre d'une politique efficace de relève académique et de genre. Le taux d'engagement de femmes est resté stable, mais ces chiffres regroupent UNIL et CHUV. Les objectifs d'engager 40% de femmes en 2016 peut paraître irréalisable, étant actuellement à 30% mais la Direction a signalé avoir bon espoir d'y parvenir ou de s'en rapprocher à cette date. La Commission de la relève a intensifié son travail à la suite de l'enquête auprès des chercheurs de niveau postdoctoral conduite en 2013. Les résultats de cette enquête sont disponibles sur le site [www.unil.ch/researcher](http://www.unil.ch/researcher). La valorisation des compétences en vue de carrières extra-universitaires est également au cœur des soucis de la Direction. Le rapport signale l'identification de ces compétences qui figure au programme de certaines écoles doctorales. Le développement des infrastructures sur le campus est également détaillé, pour le site de Dorigny et du Bugnon. Plusieurs projets sont au stade avancé de conception et devraient être réalisés à l'horizon 2020, en étroite collaboration avec l'Etat de Vaud. Lausanne est l'une des deux villes finalistes pour accueillir cette année-là les Jeux Olympiques de la jeunesse, et si elle était choisie le 31 juillet 2015, certains projets immobiliers importants bénéficieront à l'UNIL, notamment des logements et des installations sportives.

En conclusion, ce rapport de gestion est en conformité avec le plan stratégique, montre le dynamisme de l'UNIL, et la Commission a apprécié son examen. La Commission recommande unanimement au Conseil d'approuver ce rapport 2014 de Gestion.

Mme Carine Carvalho ouvre la discussion.

Mme Clémence Demay (étudiante-FDCA) s'interroge sur un des objectifs qui est l'augmentation des fonds tiers grâce à un *Grant Office*. Quel est ce programme ?

M. Alessandro Villa indique que c'est une structure administrative pour aider les chercheurs à trouver des fonds tiers, en particulier les post-doctorants. Dans certaines situations, il existe déjà des fonds pour les projets européens via des fonds d'organisation, mais cela n'était pas le cas pour les autres sources de financement.

M. Jonas Schnyder (étudiant-SSP) revient sur les JOJ2020 et les logements qui seront construits. Connaît-on déjà la politique des prix de ces futurs logements potentiels, et demande quelles sont les autres infrastructures touchées par ces JO.

M. Dominique Arlettaz commence par indiquer que les JO ne sont pas encore attribués à Lausanne. Toutefois, le Conseil d'Etat et la Ville de Lausanne ont décidé de construire des logements de toute manière. Attendre la date d'attribution pour commencer la préparation des projets de construction aurait rendu impossible leur construction dans les délais impartis, soit une mise à disposition fin novembre 2019. Il s'agit d'héberger 1200 personnes pour les JO. Les travaux de construction ont déjà commencé il y a plusieurs mois, et sont gérés par l'état de Vaud, au nord du bâtiment Amphipôle et du M1. Les prix de ces logements ne sont pas encore définis. 1200 lits seront occupés 10 jours par ces athlètes olympiques. A partir de février-mars 2020, ils seront mis en gestion par la Fondation Maison pour Etudiants (FMEL). Celle-ci a sa propre politique de prix, avec un objectif de prix raisonnable. Le financement n'est pas encore décidé, les calculs de rentabilités doivent être encore effectués, mais M. Dominique Arlettaz estime que les tarifs devraient être dans les ordres de prix que la FMEL pratique déjà.

Par rapport aux infrastructures universitaires mises à disposition des JOJ, il y aura des infrastructures provisoires, mais pas d'autre projet direct. Toutefois, d'autres projets internes à l'UNIL sont en cours, notamment l'extension de l'Unithèque. Le crédit n'a pas encore été voté au Grand Conseil. Si les Jeux Olympiques ont lieu à Lausanne, le chantier devrait être terminé également pour les mêmes délais que les logements, afin d'éviter les désagréments pratiques et esthétiques d'un chantier de cette ampleur. Ainsi, le choix de Lausanne aurait comme effet une plus grande pression sur les délais de construction de ce chantier, tout comme sur celui de la rénovation de l'Amphipôle. Ce dernier projet devrait être achevé afin de laisser libre le parking devant le bâtiment, qui servira de hub de transport pour les JOJ. Au moins le gros œuvre de ces projets devrait être terminé, sans écarter des aménagements intérieurs à finaliser.

M. Thierry Schiffmann (étudiant-Lettres) aimerait rappeler que la FMEL n'est pas la seule Fondation active dans le domaine et évoque la FSLE, gérée par des étudiants. Si tout n'est pas gravé dans le marbre, cette Fondation pourrait également être mise sur les rangs pour la gestion de ces futurs logements.

M. Jonas Schnyder (étudiant-SSP) demande si les 1200 lits seront uniquement pour les étudiants, ou si d'autres affectations sont prévues ?

Le Recteur répond que les 1200 lits sont uniquement pour les étudiants. D'autres constructions sont prévues pour d'autres catégories de visiteurs académiques (professeurs, post-docs, doctorants ou PAT), avec 75 appartements en plus pour ces usages, soit 200 places. L'ensemble des futures constructions permettra donc de loger en tout 1400 personnes.

M. Niko Geldner (Prof.-FBM) remarque qu'il y a aussi beaucoup de soucis de logements pour les doctorants et post-docs, très touchés par ces problèmes de logements. Sont-ils considérés dans ces projets ?

M. Dominique Arlettaz répond par la positive et précise que l'objectif est que ces logements soient le plus occupés possible, tout en laissant des appartements disponibles pour de nouveaux arrivants.

M. Niko Geldner estime qu'il faudra limiter le temps de résidence dans ces appartements pour s'assurer qu'assez de logements seront disponibles pour accueillir des nouveaux arrivants.

M. Dominique Arlettaz précise que la gestion s'adaptera d'après les usages. L'estimation du besoin d'environ 60 logements a été établie d'après les besoins actuels.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote.

Le Rapport de gestion 2014 est accepté par 22 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

## **7. Examen des comptes 2014**

M. Dominique Arlettaz commence par signaler que les charges ont atteint tous comptes confondus 465 MCHF, soit une augmentation de 33 MCHF de 2013 à 2014. La croissance de l'UNIL explique cela, notamment avec l'intégration de l'IDHEAP. L'exercice a été clos avec un excédent de 1.3 MCHF de charge, y compris les montants utilisés sur le Fond de Réserve et d'Innovation (FRI), soit 0.28% de précision ou d'écart par rapport au budget, ce qui est raisonnable. Il détaille le rapport de la Commission et passe la parole au Président de la Commission des finances et de gestion.

M. Alessandro Villa énumère les pièces comptables et les documents inclus dans le rapport. Le budget croît de façon très proportionnelle avec le nombre d'étudiants. L'exercice 2014 présente un excédent des produits de 9.3 MCHF par rapport au budget 2014, qui s'explique par une subvention fédérale plus élevée qu'originellement budgétisé, ainsi qu'un apport plus important venant de l'Accord Intercantonal Universitaire venant des cantons sans université.

Les charges atteignent quant à elles 465 MCHF, en dépassement de 5.6 MCHF par rapport au budget. Le détail des augmentations de charges comporte notamment une augmentation de la rubrique «personnel» ainsi que des biens, services et marchandises. Le petit déficit affiché est imputé au FRI, qui diminue d'autant pour s'établir à 38.8 MCHF.

En guise de conclusion, la Commission indique que la Direction a répondu de façon satisfaisante aux questions et que l'auditeur externe mandaté par l'état de Vaud recommande l'adoption de ces comptes. En conséquence, la Commission recommande l'acceptation de ces comptes par le Conseil.

M. Dominique Arlettaz voudrait apporter un commentaire. L'utilisation du FRI en 2014 est comprise dans ce «déficit», donc ce fond baisse par une utilisation, et non pour éponger un déficit provoqué par d'autres raisons extérieures. Il revient également sur le fait que les dépenses et les produits sont supérieurs au budget. Quand les produits sont connus, ils sont dépensés dans les facultés pour des achats et des investissements, ce qui explique ces achats. La subvention fédérale s'est élevée à 76 MCHF au lieu des 70 MCHF budgétés. Il rappelle que le canton de Vaud a fait recours sur la date de référence servant à établir la subvention fédérale, mais que celui-ci n'a pas encore abouti. Le budget est donc cohérent avec la position défendue par le Canton, et donc en 2014, on budgétise la subvention de celle qui sera versée en fin 2015 (encore inconnue). Au moment de l'élaboration du budget, cette instruction comptable n'était pas connue, d'où l'écart. Cela est encore sans compter la croissance



normale de l'UNIL, qui varie d'année en année. Le transfert des étudiants en sports de Genève à Lausanne explique en partie le surplus de produits venant de l'AIU. Si le recours du canton était perdu, l'année de référence devrait être réajustée et donc il y aurait un écart inverse de 2-3 MCHF en moins par rapport au budget.

M. Antoine Chollet fait remarquer au Conseil un point pour lequel il remercie la Direction : le fait que l'UNIL est la seule université suisse avec une telle progression de budgets fédéraux et cantonaux, en pensant notamment à Neuchâtel qui vit une période nettement moins rose. Il souhaite que cela dure le plus longtemps possible.

La Présidente passe au vote.

Les comptes sont acceptés par 20 voix pour, 0 contre et trois abstentions.

## **8. Examen du budget 2016**

M. le Recteur rebondit sur la remarque de M. Antoine Chollet et indique que ce budget est à nouveau ambitieux. C'est un risque, évidemment, mais le budget présenté prévoit 495 MCHF de charges (+17 MCHF), soit 3.6% d'augmentation. Les produits se montent à 489 MCHF (+15 MCHF). Il indique que chaque année le budget a un excédent de charges. Par le passé, la différence était de 4.5 MCHF, cette fois de 6.6 MCHF. L'expérience montrée que cela ne pose pas de problème lors des comptes.

Ce budget peut être considéré comme risqué, car il table sur une augmentation de la subvention cantonale et fédérale. Le budget 2016 est établi sur la subvention versée en 2017, très difficile à estimer. On sait que la Confédération va faire quelques économies, qui potentiellement affecteront l'UNIL. Les produits sont peut-être un peu optimistes, sans compter que le Canton pourrait également vivre une période moins optimiste. Si d'aventure les comptes 2016 montraient un déficit trop important, le projet de budget suivant sera plus modeste.

Il remarque un élément qui devrait plaire aux Doyens et Doyennes présents, c'est la diminution du budget des services centraux qui diminuent en faveur des facultés. L'IUKB a été intégrée en FGSE en 2015, mais dans le budget actuel cette nouvelle unité était couverte sous l'enveloppe «Centre», ce qui sera corrigé. Les augmentations salariales des assistants figuraient sur la ligne «Centre» et seront reportées sur les facultés en 2016. Même hors de ces transferts, les facultés voient leurs budgets augmenter de 12 MCHF.

M. Alessandro Villa résume le rapport et revient sur la plupart des mêmes points relevés par le Recteur. Il indique effectivement que les subsides cantonaux sont provisoires, le budget étant voté seulement à la fin de l'année calendaire par le Grand Conseil. Les augmentations facultaires sont expliquées pour la FGSE par le transfert du budget de l'IUKB. La Faculté des HEC a dû tripler ses cours de première année, et doubler en deuxième année, ce qui explique son augmentation budgétaire. Enfin, comme souligné par le Recteur, l'augmentation des barèmes des assistants est transférée des services centraux aux budgets des facultés.

Satisfaite des informations obtenues et de la tenue des entretiens au cours desquels les interrogations de la Commission ont trouvé réponse, la Commission propose au Conseil d'accepter le budget 2016 tel que proposé.

La Présidente, avant de passer au vote, signale que le quorum est en danger, puisqu'il se situe à 23 et que ce nombre est actuellement atteint. Le quorum serait perdu au moindre départ, ce qui aurait des conséquences difficiles pour les points 10 et 11 qui demandent des votes.

Le budget 2016 est accepté par 20 voix, 0 contre et 3 abstentions.

**9. Réponse de la Direction au Postulat concernant le statut des MER 1 de l'UNIL, transmis à la Direction le 30 janvier 2015**

La Présidente revient sur le contexte et les conclusions du postulat élaboré par la Commission législative, qui demande dans ses conclusions à la Direction d'évaluer la possibilité d'établir :

- Une procédure hors plan stratégique pour l'obtention d'un titre professoral par les MER1.
- Une possibilité pour les MER d'évoluer dans la hiérarchie de leur département.

Mme Carine Carvalho passe la parole à la Direction.

M. Dominique Arlettaz décrit le rapport transmis avec l'ordre du jour. Il s'agit essentiellement de rappels et de statistiques. Sur cette base, la Direction a établi des recommandations. Les fonctions de MER 1 ou 2 sont des fonctions à part entière, avec un poste mis au concours, un engagement et un salaire. Le cas de la FBM est réservé, puisque la notion de MER clinicien existe mais reste un titre académique (et pas une fonction). Les Facultés des Lettres, des SSP et de la FBM en sciences fondamentales sont particulièrement concernées par le postulat et ses enjeux. L'analyse s'est donc concentrée sur ces 3 facultés, sans oublier les autres, moins touchées.

«Par conséquent, la Direction préconise à l'avenir une utilisation davantage «profilée» du poste de MER 1 à l'intérieur du paysage des fonctions académiques de l'UNIL. A chaque vacance de poste, il convient que les facultés se demandent quel poste correspond le mieux aux besoins :

- Si l'objectif est de viser une fonction stable de soutien, alors l'utilité d'un poste de MER 1 s'impose.
- Si l'objectif est une fonction de relève académique, c'est un poste de PAST PTC qui apparaît le plus approprié, ou un poste de MA.
- Si l'objectif est de recruter un académique accompli qui mène une recherche autonome de haut niveau, c'est alors un poste de rang professoral qu'il faut viser (PAS ou PO).»

La Présidente remercie le Recteur et pose une première question. Comment la Direction compte appliquer ces recommandations, notamment la première ?

M. Dominique Arlettaz signale qu'elle est déjà mise en application et qu'elle le sera plus à l'avenir. Le document présenté ce soir a été discuté avec les Doyens particulièrement touchés. Il s'agira, notamment lors des Commissions de Planification Académique, d'avoir une vigilance accrue lors des ouvertures de postes, et choisir le meilleur poste à ouvrir en fonction des besoins facultaires. Cela a déjà commencé au travers des examens des CPA.

M. Antoine Chollet (CI-SSP) trouve dommage que l'initiant ne soit pas là. Pour le CI SSP, les recommandations de la Direction correspondent, notamment de replacer le poste dans un cadre de promotion et de carrière. Si des postes de MER sont mis au concours, c'est bien pour engager des MER. Souvent l'histoire ou le budget à disposition dicte ce genre de poste.

M. Dominique Arlettaz apporte la correction qu'une personne devenue MER après avoir été promue d'un poste de MA ne peut pas être promue professeur.

M. Fabien Ohl (Doyen-SSP) signale que la première information n'était pas la même que celle donnée aujourd'hui.

Mme Ute Heidmann (Prof.-Lettres) demande pourquoi une leçon d'épreuve n'est pas exigée de ce genre de promotion.

M. Dominique Arlettaz répond qu'un interne est souvent déjà connu pour son enseignement, mais que rien n'empêche d'en demander une.

La parole n'est plus demandée.

#### **10. Propositions de modification du RGE - conclusions du groupe de travail**

Mme Carine Carvalho rappelle que ce dossier est très ancien puisque qu'un GT de la Commission législative de l'ancienne législature s'était constitué, avant de transmettre le relais à un nouveau, présidé par M. Thierry Schiffmann (étudiant-Lettres). Celui-ci présente les conclusions du GT ainsi que les modifications proposées.

Il commence par remercier les personnes contactées au cours de ce long travail. Les débats ont abouti à plusieurs types de modifications : certaines tiennent du toilettage, d'autres de mise à niveau de nouvelles exigences extérieures au RGE, ou finalement des modifications lourdes. Le travail s'est concentré sur les conditions de réussite et d'évaluations. Les membres du Conseil ayant reçu le rapport ainsi que les propositions de modifications du RGE, il propose d'ouvrir directement la discussion.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Patrizia Ponti (PAT-Lettres) pointe le nouvel article 36 qui indique un arrondi au dixième supérieur. Est-ce valable pour toutes les moyennes, ou seulement pour certains ensemble d'évaluations, par exemple une note composée de plusieurs contrôles continus.

M. Thierry Schiffmann (étudiant-Lettres) répond que le RGE n'entre pas dans le détail des notes qui composent des notes finales donc l'exemple le plus flagrant est la question des contrôles continus. Le RGE parle des moyennes des notes finales apparaissant dans SylviaAcad. Pour un ensemble d'enseignements, l'unification est proposée pour les 5 centièmes. Pour certains points des accords devaient être trouvés. Le choix de l'arrondi au dixième supérieur permet d'éviter de mettre en difficulté des personnes étant proches de la moyenne. Par le jeu des arrondis, le taux d'échec descend. Plus d'étudiants se trouvent dans cet arrondi d'échec. Sur les cas très limites, ces personnes passeraient.

Mme Patrizia Ponti (PAT-Lettres) estime qu'arrondir 3.95 à 4 n'est pas négligeable.

M. Thierry Schiffmann (étudiant-Lettres) signale que du moment que des moyennes sont introduites, une simplification existe. Idéologiquement, on pourrait dire que 3.98 est un échec. Chaque faculté avait une pratique variable, plus ou moins généreuse. Le GT a conclu que le dixième supérieur était une proposition médiane pouvant satisfaire.

Mme Patrizia Ponti (PAT-Lettres) se demande pourquoi il n'a pas été laissé la possibilité aux facultés de déterminer pour quelles moyennes cette règle s'applique.

M. Thierry Schiffmann (étudiant-Lettres) est conscient de certaines particularités, mais le GT a estimé que l'uniformisation était souhaitable dans ce sens.

M. Antoine Chollet trouve que cette solution est tout à fait acceptable. Il y a des effets collatéraux mais ils sont tout à fait admissibles.

M. Dominique Arlettaz précise que l'arrondissement est bien au dixième et pas au dixième supérieur. On va donc gagner autant que perdre, 3.94 devenant 3.9 respectivement 3.96 montant à 4.00.

Mme Patrizia Ponti (PAT-Lettres) signale que les plans d'études sont très différents à l'intérieur même des facultés.

M. Dominique Arlettaz soutient la proposition du GT. En effet, un nombre croissant d'étudiants font des cursus à cheval entre plusieurs facultés, des règles différentes sont donc absurdes.

M. Thierry Schiffmann (étudiant-Lettres) indique que le GT était composé de 3 personnes de la Faculté des lettres. Ces discussions ont donc bel et bien eu lieu. Les considérations ont donc été examinées. Il rajoute que la diversité en soit est justifiée, mais parfois les conditions de réussite sont opaques, d'où une nécessité de les uniformiser pour dissiper tout doute.

M. Dominique Arlettaz préciserait «quotient» et non «rapport» pour l'article 36 au deuxième paragraphe, terme qui serait plus adapté. Ce souci de clarté est compris par le GT qui intègre cette modification dans le texte soumis au vote, par la voix de M. Thierry Schiffmann (étudiant-Lettres).

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote.

Les modifications du RGE sont approuvées par 20 oui, 0 non et 3 abstentions.

**11. Motion FAE - ACIDUL : Pour l'abandon de la modération des e-mails envoyés par la FAE et par l'ACIDUL aux listes des corps représentés par ces associations**

La Présidente passe la parole à M. Nicolas Turttschi (CI-FDCA) pour présenter la motion.

Celui-ci décrit que chaque email destiné aux corps que les deux associations représentent doit être soumis à UNICOM qui vérifie le respect des accords et des directives de la communication. Evidemment que les contenus à caractères racistes, violents ou tout autre genre de dérapage sont proscrits. Ce type de modération est pratiqué également dans les facultés pour les listes de diffusion.

Depuis 2004, un quota de 40 emails par année peuvent être envoyés non-modérés. L'objectif est de permettre aux associations de communiquer avec leurs membres sans entraves. Cet accord a globalement bien fonctionné. Seulement 2 failles se sont produites lors de ces modérations (une pour chaque association).

Mme Clémence Demay (étudiante-FDCA) présente le cas de 2009, où suite à des problèmes d'inscription, la FAE avait prévu de faire parvenir un sondage aux étudiants concernant le Service des immatriculations. L'envoi a été refusé car considéré comme stigmatisant pour le service concerné. Or, le reproche fait à la FAE lors des discussions sur ce sujet était justement de ne pas avoir de cas concrets ni d'informations précises, ce qui allait être comblé par ce sondage auprès de ses membres. Autre cas problématique, l'annonce d'une manifestation au sujet des accords Erasmus a également été transmise, mais trop tard, soit le jour même de la manifestation au lieu de 2 jours à l'avance, péjorant la mobilisation attendue et rendant le message quelque peu caduque.

M. Nicolas Türttschi (CI-FDCA) reprend la parole pour décrire le cas ayant touché ACIDUL. Le problème est survenu en 2013 lors des manifestations autour de l'assainissement la caisse de pension de l'Etat de Vaud. Le mail initialement écrit à destination des membres du corps intermédiaire a dû être passablement édulcoré pour pouvoir passer la modération.

Il estime que les associations ont un bilan très bon sur ces 10 ans, sans jamais enfreindre les directives sur le racisme, le sexisme ou autre, et que le contrôle est problématique et non justifié. La motion demande donc que les emails ne soient plus censurés, mais simplement modérés pour des raisons techniques (spam, robots, etc.) et sinon transmis aux personnes représentées par ces associations.

M. Maxime Desmarais-Tremblay (étudiant-HEC) soutient cette motion qui va dans le sens d'une diffusion directe des informations entre les membres d'une communauté, comme c'est le cas dans la plupart des Universités.

M. Dominique Arlettaz ne souhaite pas se prononcer sur le fond. Sur la forme, une motion doit faire trait sur une compétence du Conseil de l'Université, ce qui n'est pas le cas ici. Ce ne peut donc pas être une motion, mais une proposition. Autre point de forme, le Conseil ne peut pas adopter des propositions au nom de la FAE et d'ACIDUL, mais au mieux inviter la Direction à discuter de ce point avec ces associations.

Mme Clémence Demay (étudiante-FDCA) précise que les deux associations ont approché les membres du Conseil, de façon à mobiliser les autres organes participatifs, puisque la thématique peut intéresser d'autres organes et groupes. La motion est donc déposée au nom des corps estudiantins et intermédiaires, et non au nom des associations.

M. Dominique Arlettaz souhaiterait que cette question soit abordée lors d'une des nombreuses rencontres entre ces associations et la Direction, plutôt que sous cette forme.

La Présidente Mme Carine Carvalho propose donc de reformuler la motion en proposition invitant la Direction à plancher sur cette thématique de modération des emails, en consultation avec ACIDUL et la FAE.

M. Antoine Chollet (CI-SSP) signale que cela fait 3 ans que ce problème cherche à être réglé en bilatéral, sans y parvenir. C'est justement à cause de ce blocage dans les discussions directes que ce thème arrive devant ce Conseil aujourd'hui. Ce thème concerne également la CoPers et d'autres regroupements représentatifs, voir même dans les facultés. Il rappelle que cette lutte avait également eu lieu pour l'obtention de moyens d'affichage, finalement gagnée.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente propose de passer au vote.

La «motion»/proposition est acceptée par 22 voix et 1 abstention.

Le quorum n'est ensuite plus atteint, mais les points suivants ne nécessitent plus de votes.

## **12. Divers et interpellations**

### **Gestud**

La Présidente passe la parole à la Direction pour une réponse sur l'interpellation Edunil/Gestud :

Mme Danielle Chaperon rappelle que cette interpellation a été déposée par M. Amaury Daele (PAT-Centre). Ce projet est largement inconnu des membres de ce Conseil, ou de la communauté universitaire. La réponse a donc été faite en format écrit pour être suffisamment détaillée. Elle se tient prête à répondre à d'éventuelles questions.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe à la deuxième interpellation de M. Amaury Daele (PAT-Centre) juste avant cette séance du jour, concernant les résultats de l'enquête sur la satisfaction du personnel menée par la CoPers. Ce rapport propose quatre pistes d'action, notamment concernant le développement du télétravail, ainsi que de la mobilité horizontale.

L'interpellation lue devant le Conseil pose les questions suivantes :

- quelle est la position générale de la Direction vis-à-vis du contenu de ce rapport d'enquête de la CoPers ?
- la Direction pense-t-elle approprié d'élaborer un cadre général commun relatif au télétravail du PAT (sous la forme d'une directive par exemple) ?
- en concertation avec les instances et services concernés (SRH, CoPers, Conseil de l'UNIL notamment), comment la Direction proposerait-elle d'avancer sur ce dossier vers l'élaboration d'un cadre commun réglant le télétravail du PAT ?

M. Dominique Arlettaz répond oralement maintenant.

Il commence par indiquer que la Direction a eu de nombreuses discussions avec la CoPers à propos de ce rapport, avec un avis positif sur son contenu. Quelques nuances sont nécessaires et des précisions ont été demandées à la CoPers.

Concernant le cadre commun sur le télétravail, la Direction est en discussion avec la CoPers. Le télétravail a du sens pour certains collaborateurs mais pas pour d'autres, dont la présence sur site est plus indispensable. Il y a donc un équilibre à trouver entre l'égalité de traitement d'une part mais aussi le bon fonctionnement des services d'autre part. La position qui sera adoptée sera probablement calquée sur celle de l'Etat de Vaud.

M. Antoine Chollet (CI-SSP) souligne un élément d'insatisfaction qui ressort dans l'enquête par rapport à certains bâtiments, en particulier sur Géopolis. Ces problèmes touchent en particulier le PAT à plein temps. Les chercheurs sont moins touchés, pouvant aller travailler ailleurs si besoin. La CoPers en a-t-elle parlé ?

M. Dominique Arlettaz n'a peut-être pas eu le même nombre d'insatisfaits sur ce point. Il indique que ce point a été discuté avec la CoPers, et c'est tout ce qu'il peut dire.

---

M. Jonas Schnyder (étudiant-SSP) a une question sur la délocalisation de l'aumônerie. Qu'advient-il des locaux libérés, qui devaient être réaffectés aux associations.

Mme Danielle Chaperon annonce que l'UNIL est à bout touchant sur la Convention qui lie UNIL et les églises. L'aumônerie quittera la Grange de Dorigny fin décembre 2015, des nouveaux locaux lui ayant été attribués à l'Amphipôle. Les travaux à la Grange commenceront très rapidement après la libération des locaux. Le but du projet est que l'ensemble de la partie inférieure de la Grange soit mis à disposition la journée, notamment le foyer et la cuisine, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les aumôniers actuels avaient une charge historique de gérer ces locaux, ce qui n'a pas foncièrement de sens, ces personnes n'étant pas employées de l'UNIL. Une personne sera engagée à Unibat pour la gestion de ces locaux.

---

La parole n'étant plus demandée, Carine Carvalho termine la séance en rappelant les dates des prochaines séances, soit le 11 juin et le 24 septembre 2015 pour le nouveau Conseil.

La séance est levée à 18h42.

Procès-verbal : Benjamin Rudaz, secrétaire

1<sup>er</sup> juillet 2015